

MAIRIE DE VERANNE
1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022
COMPTE- RENDU

Etaient présents :

Mesdames BESSET-CHAVE Anne, DUMAS Viviane, GACHE Muriel, GREFFIER Géraldine, MAZOYER Martine ;
Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, CARTE David-Alexandre, LAFERTIN Noël, MAGNARD Fabrice, MARLHES Cyril, PIOT Bernard ;

Absents Excusés :

Mesdames ALAZET Delphine (donne pouvoir à GACHE Muriel), BOURRIN Sophie, DAPVRIL Pascale (donne pouvoir à BESSET-CHAVE Anne) ;

Secrétaire de Séance : Mme MAZOYER Martine

1. Compte-rendu du 1^{er} mars 2022

Le compte-rendu du 1^{er} mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Convention SDIS / Périscolaire

Le conseil donne son accord à l'unanimité

3. BUDGET PRINCIPAL

a. Vote Compte administratif et Compte de Gestion

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE VERANNE

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		53 375,82		140 786,73		194 162,55
Opérations de l'exercice	88 209,91	190 145,37	463 852,12	602 848,41	552 062,03	792 993,78
TOTAUX	88 209,91	243 521,19	463 852,12	743 635,14	552 062,03	987 156,33
Résultats de clôture	155 311,28		279 783,02		435 094,30	
Restes à réaliser	133 265,39				133 265,39	0,00
TOTAUX CUMULES	22 045,89		279 783,02		301 828,91	
RESULTAT DEFINITIF					301 828,91	

En l'absence du Maire, le Conseil Municipal, après comparaison du compte administratif et du compte de gestion du budget principal, approuve à l'unanimité des présents les comptes (administratif et de gestion) de l'exercice 2021.

b. Affectation du résultat

Au regard du compte administratif, le budget communal présente les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 279 783,02 €
- un excédent d'investissement de 155 311,28 €
- un besoin de financement en investissement de 0,00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (**compte RI 1068**) : **100 000,00 €**
- Affectation en recettes de fonctionnement (**compte RF 002**) : **179 783,02 €**
- Affectation en recettes d'investissement (**compte RI 001**) : **155 311,28 €**

c. Vote des taux de la Taxe d'Habitation et des taxes foncières

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux. Les taux maintenus sont donc les suivants :

Taxes locales	Vote 2021	Vote 2022
Taxe sur le Foncier Bati	29,30 %	29,30 %
Taxe sur le foncier Non Bâti	40,80 %	40,80 %

d. Vote du Budget Primitif

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opération	BP 2022	Libellé Opération	BP 2022
011 – Charges de gestion générale	244 300,00	70 – Produits de services...	64 809,00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	278 000,00	73 – Impôts et taxes	419 447,00
014 – Atténuations de produits	4 400,00	74 – Dotations et participations	97 871,00
65 – Autres charges courantes	78 135,00	75 – Autres produits gestion courante	26 000,00
66 – Charges financières	12 000,00	77 – Produits exceptionnels	2 904,00
67 – Charges exceptionnelles	8 000,00	78 – Reprise provisions	1 000,00
68 - Dotations aux amortissements et provisions	1 000,00		
023 – Virement à la section d'investissement	142 679,02	002 – Excédent d'exploitation reporté	179 783,02
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 800,00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	792 314,02 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	792 314,02 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opération	BP 2022	Libellé Opération	BP 2022
Op 9001 – Voiries Diverses	240 600,00*	10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	48 783,00
Op 9002 – Matériels et mobiliers	37 180,00*	13 – Subventions d'investissement	124 435,00
Op 9003 – Bâtiments Communaux	25 000,00*	16 – Emprunts et dettes assimilées	500,00
Op 9004 - Cimetière	5 000,00	21 – Immobilisation corporelles	14 000,00
Op 9005 - Pétiscolaire	35 500,00		
Op 9006 – Réservoir incendie	12 000,00		
Op 9008 – Piste Forestière	14 000,00		
Op 9009 - PLU	3 500,00		
Op 9010 – Réseaux eaux pluviale	96 000,00		
Op 9011 – Point Apport Volontaire	6 000,00		
Op 9012 – Aménagement Parcelle Plantation	3 000,00		
16 – Emprunts et dettes assimilées	64 000,00		
204 – Subventions d'équipement versées	5 000,00	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	100 000,00
21 – Immobilisations Corporelles	5 000,00	021 – Virement de la section de fonctionnement	142 679,02
23 – Immobilisation en cours	2 852,48	001 – Excédent d'investissement reporté	101 935,46
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500,00	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 800,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	556 132,48 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	556 132,48 €

* avec les restes à réaliser

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents, la proposition de budget Principal Primitif 2022 ci-dessus.

2. BUDGET ASSAINISSEMENT

a. Vote Compte administratif et Compte de Gestion

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ASSAINISSEMENT VERANNE

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		70 981,44		25 651,26		96 632,70
Opérations de l'exercice	84 506,27	131 974,85	36 568,71	60 235,95	121 074,98	192 210,80
TOTAUX	84 506,27	202 956,29	36 568,71	85 887,21	121 074,98	288 843,50
Résultats de clôture	118 450,02		49 318,50		167 768,52	
Restes à réaliser	7 000,00	0,00			7 000,00	0,00
TOTAUX CUMULES	111 450,02		49 318,50		160 768,52	
RESULTAT DEFINITIF					160 768,52	

En l'absence du Maire, le Conseil Municipal, après comparaison du compte administratif et du compte de gestion du budget assainissement, approuve à l'unanimité des présents les comptes (administratif et de gestion) de l'exercice 2021.

b. Affectation du résultat

Au regard du compte administratif, le budget assainissement présente les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 49 318,50 €
- un excédent d'investissement de 118 450,02 €
- un besoin de financement en investissement de 0,00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (**compte RI 1068**) : **0,00 €**
- Affectation en recettes de fonctionnement (**compte RF 002**) : **49 318,50 €**
- Affectation en recettes d'investissement (**compte RI 001**) : **118 450,02 €**

c. Vote du Budget Primitif

EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Opération	BP 2022	Libellé Opération	BP 2022
011 – Charges de gestion générale	14 900,00	70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services...	81 500,00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	7 000,00		
66 – Charges financières	3 000,00		
67 – Charges exceptionnelles	1 500,00		
023 – Virement à la section d'investissement	89 009,12	002 – Excédent d'exploitation reporté	49 318,50
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 013,47	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 604,09
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	137 422,59 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	137 422,59 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opération	BP 2022	Libellé Opération	BP 2022
10004 – Travaux Divers	14 000,00	10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	295,00
10009 – Lagune du Bourg	92 163,52*	13 – Subventions d'investissement	242 000,00
10010 – Travaux Programme Rapport IRH	350 000,00		
10011 – Extension de Loye	4 000,00	021 – Virement de la section de fonctionnement	89 009,12
16 – Remboursement emprunt	5 000,00	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 013,47
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 604,09	001 – Excédent d'investissement reporté	118 450,02
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	471 767,61 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	471 767,61 €

* avec les restes à réaliser

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents, la proposition de budget d'assainissement Primitif 2022 ci-dessus.

4. Subventions aux associations

Le conseil municipal accorde les subventions supplémentaires suivantes pour 2022 :

- Familles rurales : 250 € (complément, soit un total de 480 € pour 2022)
- Football club en Mont Pilat : 250 €
- Groupement de défense paragrêle – Pélussin : 300 €
- Loisir Musical Vérannais : 100 €
- Tennis Club de Maclas : 120 €
- Visages de notre Pilat : 50 €

5. Appel d'offres – Marché réseaux assainissement

La commune a reçu 6 offres pour le marché de rénovation des réseaux d'assainissement et eaux pluviales. Les critères retenus étaient : 60 % pour l'aspect technique et 40 % pour le prix.

La commission d'appel d'offres a eu lieu le 18 mars 2022 et Montagnier TP arrive premier suite à l'analyse avec un montant de 268 884,75 € HT soit 322 661,70 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le choix de la commission d'appel d'offre.

6. Création et suppression de poste suite aux avancements de grade

Afin de rendre effectifs 2 avancements de grade, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, suite à l'avis favorable de la Comité Technique Intercommunale (CTI) :

- La suppression des emplois :
 - . D'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires au service technique de l'école au 31 décembre 2022
 - . D'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^e classe à temps complet au secrétariat de mairie au 30 juin 2022
- La création des emplois :
 - . D'Adjoint Technique Territorial principal de 2^e classe à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires au service technique de l'école au 1^{er} décembre 2022
 - . D'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet au secrétariat de mairie au 1^{er} avril 2022

7. Piste forestière

Monsieur le Maire explique qu'il a refusé à un propriétaire de transporter du bois sur un chemin existant au niveau de la Croix du Trèves (sur Véranne et Roisey), motivé par le risque élevé de dégradation d'une route goudronnée et d'un joli sentier pavé.

Suite à ce refus, une proposition a été faite par les propriétaires de création d'une piste forestière pour le transport de bois afin d'éviter les soucis. Mais ils demandent à la commune de porter la demande du projet à l'Europe afin qu'il soit subventionné à 80%. Le reste à charge de 20% sera payé par les propriétaires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition

8. Désignation d'un remplaçant aux commissions finances (commune et CCPR)

Au vu du nombre d'absents, Monsieur le Maire propose le report de la désignation d'un remplaçant à Mme BOURRIN Sophie indisponible pour un moment. Une demande de positionnement sera faite pour le prochain conseil.

9. Convention SDIS / Périscolaire

Monsieur le maire propose de signer la convention entre le SDIS et le périscolaire de Véranne. Cette convention permettra aux pompiers appelés de laisser au périscolaire

leurs 2 enfants en cas d'intervention. Cette convention concerne les périodes du temps du périscolaire dont les repas du midi. Les frais engendrés pourront être facturés au SDIS de la Loire. Elle a une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses

- **DIA** : Le maire informe les conseillers des demandes d'intention d'aliéné. La mairie n'a pas utilisé son droit de préemption.

La séance se termine à 23h

Secrétaire de séance
Martine Mazoyer